

MAIRIE DE SAINT JEAN DE VIGNES
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2021

Etaient présents :

Philippe BOUTEILLE

Alexandra CHEVALIER

Eric DUTRIEVOZ

Camille ROBESSON

Denis BARROT

Edward MORGAN

Mélanie PEREZ

Pierre LUCIANI

Eric MARCEL

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Membres excusés : Charline FLEURY – Guy FRACHE

Convocation : du 21 janvier 2021

Secrétaire de séance : Edward MORGAN

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 29 janvier 2021 à 19 h 00 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe BOUTEILLE.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

FINANCES

Subvention plan bibliothèque :

En 2020, l'école de Saint Jean des Vignes avait participé au « plan bibliothèque » et une subvention de 1500€ lui avait été allouée afin d'acheter des livres. Cette subvention a été versée sur le compte de la mairie. Pour plus de simplicité et afin que les enseignantes gèrent elles-mêmes l'achat des livres, il est proposé de leur verser cette somme sur le compte de l'OCCE.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Budget 2021 :

Alexandra CHEVALIER en charge des finances, présente au conseil municipal les projets d'investissements, en vue du budget 2021. Des devis complémentaires sont attendus.

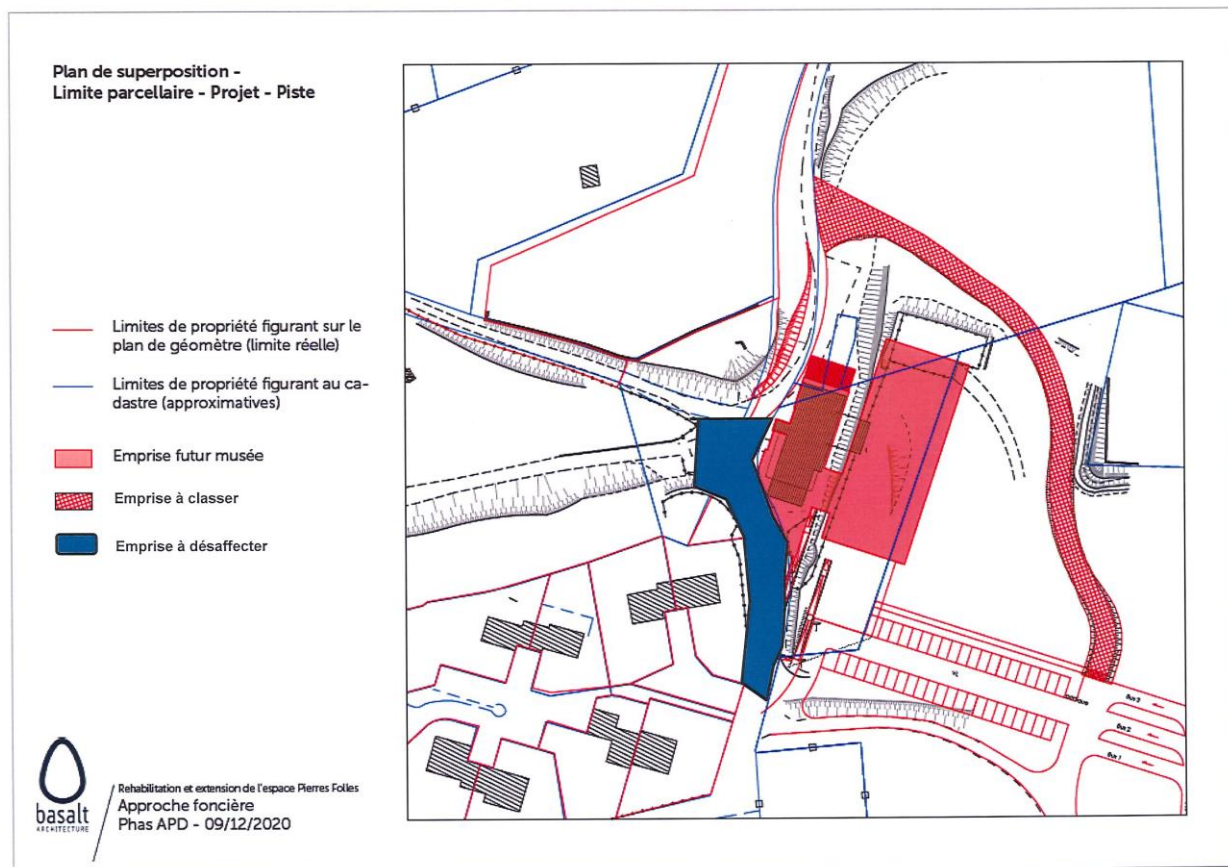
CCBPD

Musée de Pierres Folles :

Dans le cadre des travaux au musée, le chemin du Pinay traverse l'emprise du site de Pierres Folles au sud. Suivant le schéma d'aménagement du futur site, cette partie de chemin sera comprise dans l'emprise du projet.

Or, en application de l'article 3112-1, les biens des personnes publiques (Etat, collectivités territoriales et leurs groupement, établissements publics) qui relèvent du domaine public peuvent être cédés à l'amiable (en l'occurrence mis à disposition) sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert (ou les reçoit), et relèveront de son domaine public.

En l'occurrence, le chemin classé voie communale, va devoir être désaffecté de son usage, tout en restant dans le domaine public, mais mis à disposition de la CCBPD dans le cadre de sa compétence liée à l'Espace Pierres Folles.



Le conseil donne son accord.

Adhésion EPTB Saône Doubs :

Le conseil communautaire, dans sa séance du 28 octobre 2020, a décidé d'adhérer à l'EPTB Saône Doubs (l'EPTB est un établissement public qui couvre les compétences hydrauliques et de rivières pour la Saône et le Doubs). Sur le territoire deux communes sont concernées par la Saône, Anse et Ambérieux pour une rive de la rivière. Toutefois cette décision ne pourra être effective et validée par le Préfet qu'après avis de communes favorable à la majorité qualifiée des 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou de la moitié des communes représentant les 2/3 de la population.

Le conseil municipal donne son accord.

URBANISME

Edward MORGAN, en charge de l'urbanisme présente au conseil municipal les dossiers d'urbanisme en cours :

- Déclaration préalable n° 069 212 21 00001, pour la pose d'une clôture au 355 chemin des Porrières.
Accord du conseil.
- Déclaration préalable n° 069 212 21 00002 pour l'aménagement d'une dépendance en habitation, au 82 chemin des parentes.
Accord du conseil.
- Permis de construire n° 069 212 21 00001 pour la construction d'une maison individuelle, au 1414 route des pierres dorées.
Accord du conseil.

SIVU DE LA PRAY

Le SIVU de la Pray dans sa séance du 27 octobre 2020, a décidé d'instaurer un contrôle obligatoire des raccordements à l'assainissement collectif des eaux usées dans la cadre d'une vente.

Le conseil décide de ne pas instaurer ces contrôles sur la commune.

ECOLE

Conseil Municipal d'enfants :

Mélanie PEREZ et Pierre LUCIANI ont présentés à l'équipe enseignante le projet de création d'un conseil municipal d'enfants. Les enseignantes ont émis un avis favorable. La présentation de ce projet et les modalités d'inscriptions seront présentées prochainement aux habitants, sur l'application « Panneaux Pocket », et sur la gazette de l'école.

QUESTIONS DIVERSES :

- Eric MARCEL est désigné délégué « filière forêt bois »
- La commune a renouvelé son adhésion à la convention de groupement de mutuelle intercommunale avec GROUPAMA.

La séance est levée à 22h00.
Le prochain conseil est fixé au vendredi 26 février.